

Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne

Deux nouveaux services pour les communes

Dans le cadre du programme de simplification des démarches administratives « ensemble simplifions », la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) met à la disposition des communes deux nouveaux services pour simplifier la vie des usagers : **l'inscription en ligne sur les listes électorales et le recensement citoyen en ligne**. Le raccordement est gratuit, simple et rapide.

Moins de files d'attente en mairie, plus de services pour les administrés

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES EN LIGNE

En mairie, les files d'attente pour s'inscrire sur les listes électorales sont souvent longues en fin d'année. 1,5 millions d'inscriptions ont été enregistrées en 2008.

Les mairies peuvent aujourd'hui permettre à leurs administrés de demander leur inscription sur les listes électorales par Internet.

LE RECENSEMENT CITOYEN EN LIGNE

Chaque année, 800 000 jeunes de 16 ans se déplacent en mairie pour se faire recenser.

Les mairies peuvent aujourd'hui permettre à leurs administrés d'effectuer leurs démarches de recensement sur Internet. Cette procédure est en cours d'expérimentation. Elle devrait être généralisée en juin 2010.

LA MARCHE À SUIVRE, POUR VOUS :

1. faire une demande de raccordement par courrier ou par courriel à : **msp-contact.dgme@finances.gouv.fr**
2. remplir en ligne la demande de raccordement à partir du lien renvoyé par la DGME ;
3. une fois la demande reçue, la DGME opère le raccordement aux services concernés de la commune, sous quelques semaines.

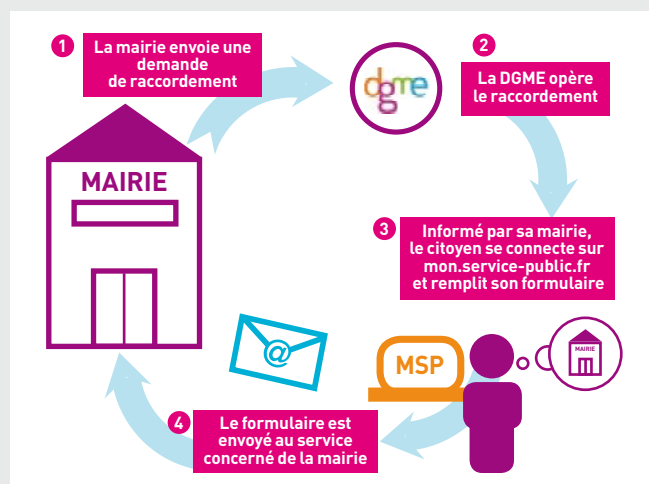
LES AVANTAGES POUR LA COMMUNE

Un service rendu aux administrés :

- des démarches plus simples, plus rapides, sans perte de temps ;
- un moyen de renforcer la dimension moderne et innovante de la commune ;
- l'opportunité pour les administrés de créer leur compte personnel en ligne pour gérer facilement toutes leurs démarches administratives sur Internet grâce à mon.service-public.fr

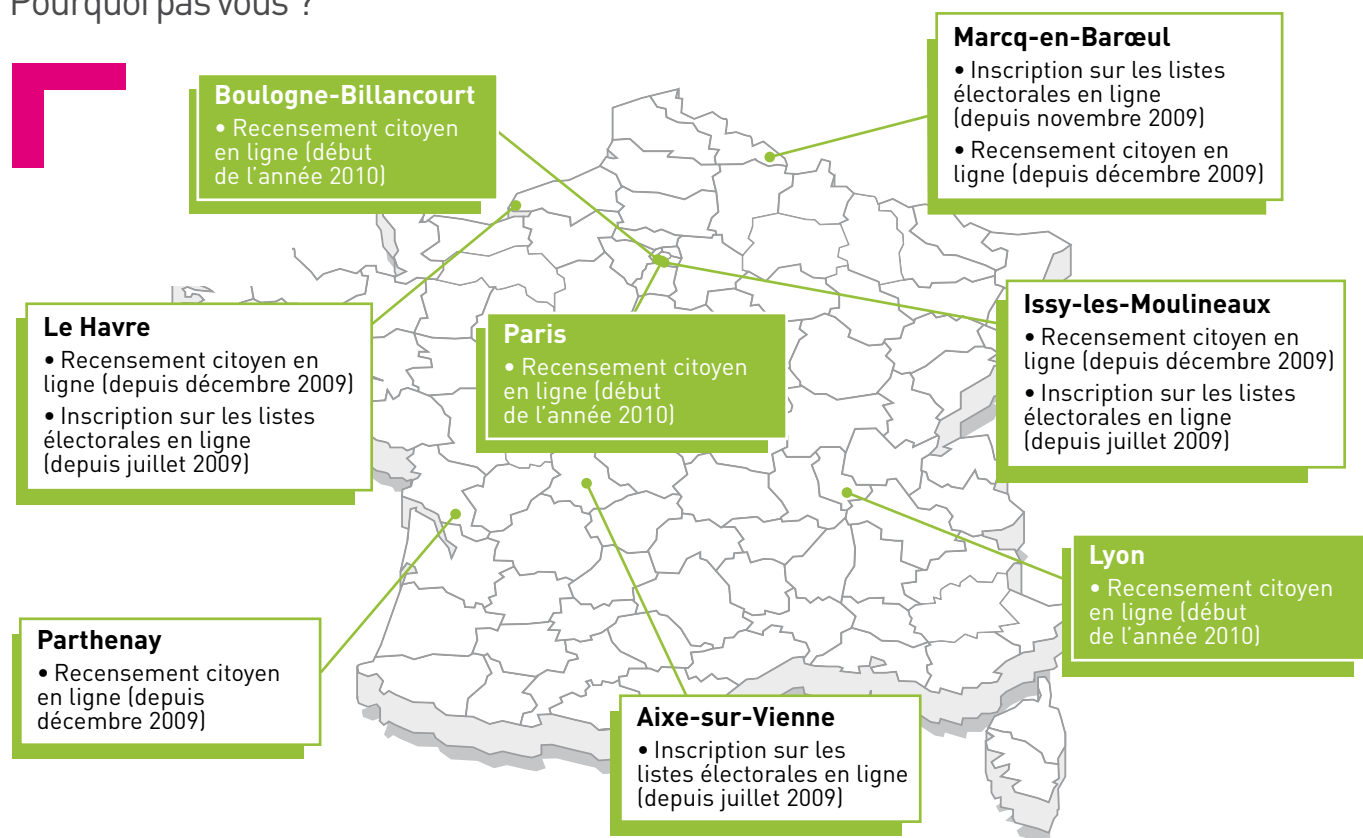
Un dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place :

- pas d'investissement financier spécifique à prévoir ;
- la démarche en ligne est respectueuse des dispositions prises par la CNIL. Elle est donc aussi sécurisée que la procédure papier ;
- les services sont livrés clés en main.



Les communes déjà partenaires

Plusieurs communes proposent déjà avec succès ces deux services.
Pourquoi pas vous ?



UN SERVICE ACCESSIBLE VIA MON.SERVICE-PUBLIC.FR

Offrir aux usagers un compte pour qu'ils gèrent facilement toutes leurs démarches administratives en ligne, c'est l'objectif de mon.service-public.fr

Conçu pour garantir la confidentialité des informations personnelles et simplifier l'accès aux services publics en ligne dans le respect des libertés individuelles, il permet à l'usager de gérer de façon individualisée l'ensemble de ses relations avec les services publics et fournit un accès cohérent à l'offre croissante de services en ligne proposés par l'administration.

Un espace de stockage sécurisé et confidentiel permet à chaque titulaire de compte de conserver les pièces justificatives échangées avec l'administration ainsi que ses données usuelles

(nom, prénom, adresse, etc.), qu'il peut ensuite réutiliser facilement pour préremplir des formulaires administratifs.

Plus de 300 000 comptes ont déjà été créés depuis l'ouverture du service, en décembre 2008.

Les services en ligne d'une quinzaine de partenaires (organismes publics de la sphère sociale et collectivités locales) sont d'ores et déjà accessibles via mon.service-public.fr. Développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), mon.service-public.fr est accessible depuis le portail de l'administration française www.service-public.fr, opéré par la Documentation française.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Au sein du ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) pilote le suivi de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques et accompagne les ministères dans leurs chantiers de transformation. À l'écoute des usagers et de leurs attentes, la DGME conduit également des chantiers interministériels structurants dans les domaines de l'administration électronique, de la simplification administrative, de l'amélioration de l'accueil des usagers et de la qualité des services publics.

Pour plus de renseignements ou pour solliciter le raccordement de votre commune aux nouveaux services en ligne, contactez-nous :
m-sp-contact.dgme@finances.gouv.fr

Recensement citoyen et inscription sur les listes électorales en ligne